



DOSSIER D'APPROBATION
Zoom sur le hameau du CAMP

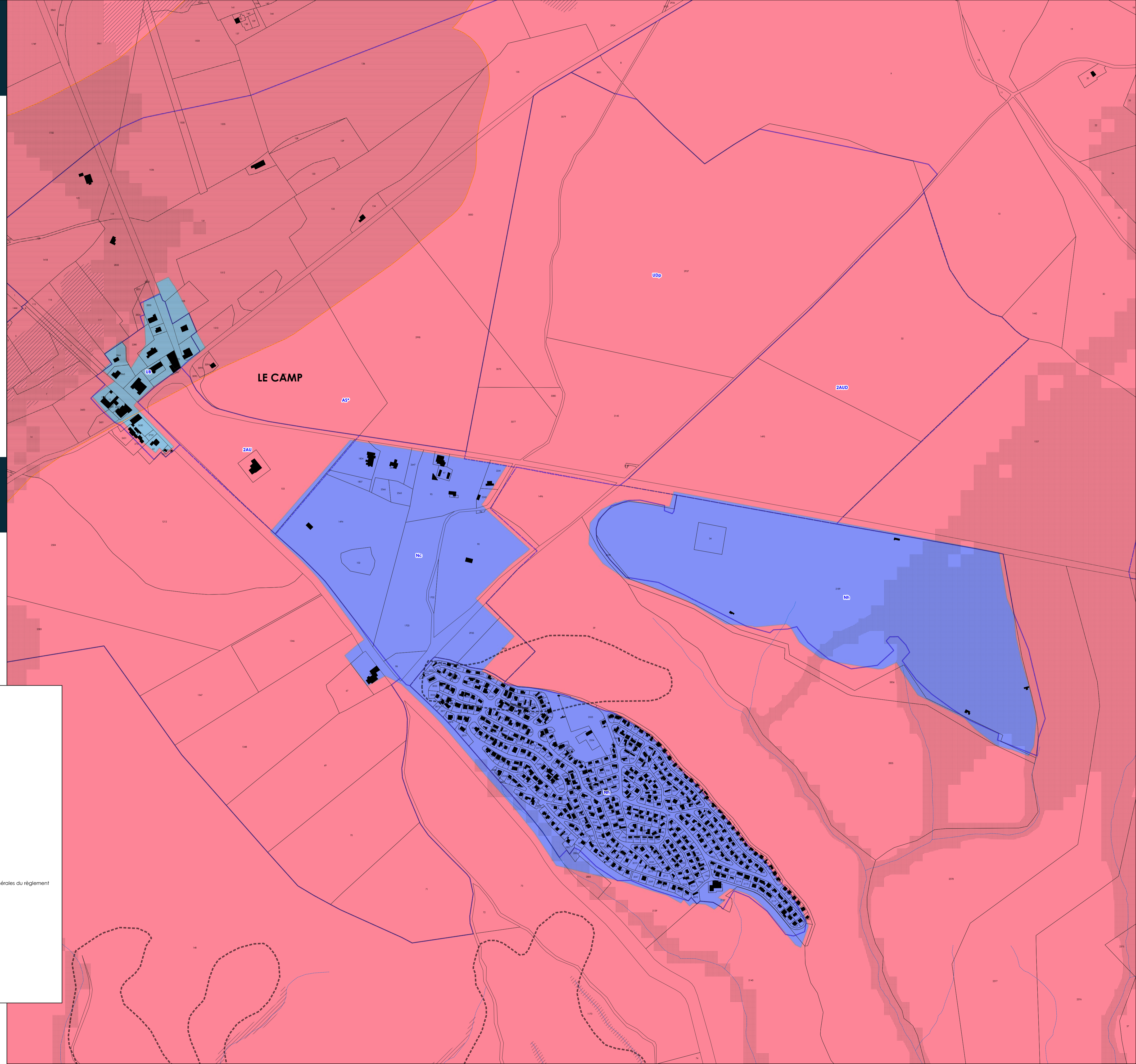
Cartes des risques et contraintes



PLU approuvé par délibération du
Conseil Municipal en date du :
24-07-2023

Echelle 1/3500

VERDI Designer de territoires



Légende	
	Division du territoire par zones (se reporter au plan de zonage - vue d'ensemble et zooms sur les hameaux)
Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI)	
	R1
	R2
	B1
	B2
	ZBH
Plan de prévention du risque incendie (PPRIF)	
	En1
	En'1
	En2
	En3
	NCR
	R
	Secteurs concernés par des ruissellements - article R151-34 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
	Secteurs soumis à un risque mouvement de terrains - PPRn - article R151-34 du CU - se reporter aux annexes du PLU et aux dispositions générales du règlement
Aléas retrait-gonflement des argiles	
	Aléa moyen
	Aléa fort
	Autoroute
	Secteurs exposés aux nuisances sonores liées aux voies d'infrastructures terrestres bruyantes
	Principaux cours d'eau
	Canalisation de gaz (G3) - se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique
	Servitude d'utilité publique liée à la présence des canalisations de gaz (se reporter aux annexes du PLU)
	Ligne Haute Tension

Il est précisé que la délimitation des secteurs concernés par un risque mouvement de terrain (carte R111-3) est issue des données du Géoportail de l'Urbanisme (servitude d'utilité publique)



DOSSIER D'APPROBATION
Zoom sur le hameau de SAINTE-ANNE

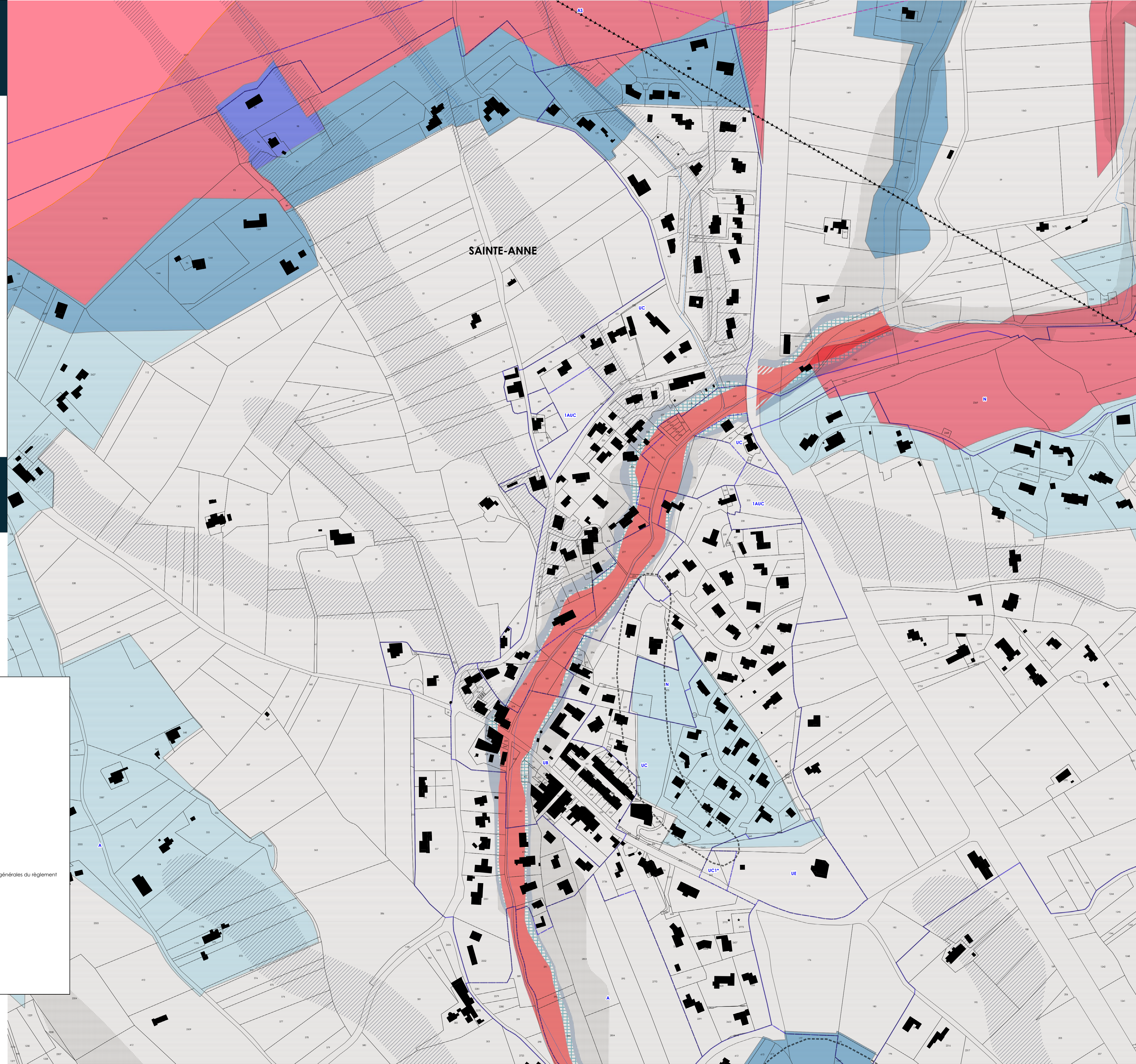
Cartes des risques et contraintes

PLU approuvé par délibération du
Conseil Municipal en date du :
24-07-2023



Echelle 1/2000

VERDI Designer de territoires



Légende

- Division du territoire par zones (se reporter au plan de zonage - vue d'ensemble et zooms sur les hameaux)
- Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI)
 - R1
 - R2
 - B1
 - B2
 - ZBH

Se reporter aux annexes du PLU
- Plan de prévention du risque incendie (PPRIF)
 - En1
 - En'1
 - En2
 - En3
 - NCR
 - R

Se reporter aux annexes du PLU
- Secteurs concernés par des ruissellement - article R151-34 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
- Secteurs soumis à un risque mouvement de terrains - PPRn - article R151-34 du CU - se reporter aux annexes du PLU et aux dispositions générales du règlement
- Aléas retrait-gonflement des argiles
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
- Autoroute
- Secteurs exposés aux nuisances sonores liées aux voies d'infrastructures terrestres bruyantes
- Principaux cours d'eau
- Canalisation de gaz (B) - se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique
- Servitude d'utilité publique liée à la présence des canalisations de gaz (se reporter aux annexes du PLU)
- Ligne Haute Tension

Il est précisé que la délimitation des secteurs concernés par un risque mouvement de terrain (carte R111-3) est issue des données du Géoportail de l'Urbanisme (servitude d'utilité publique)



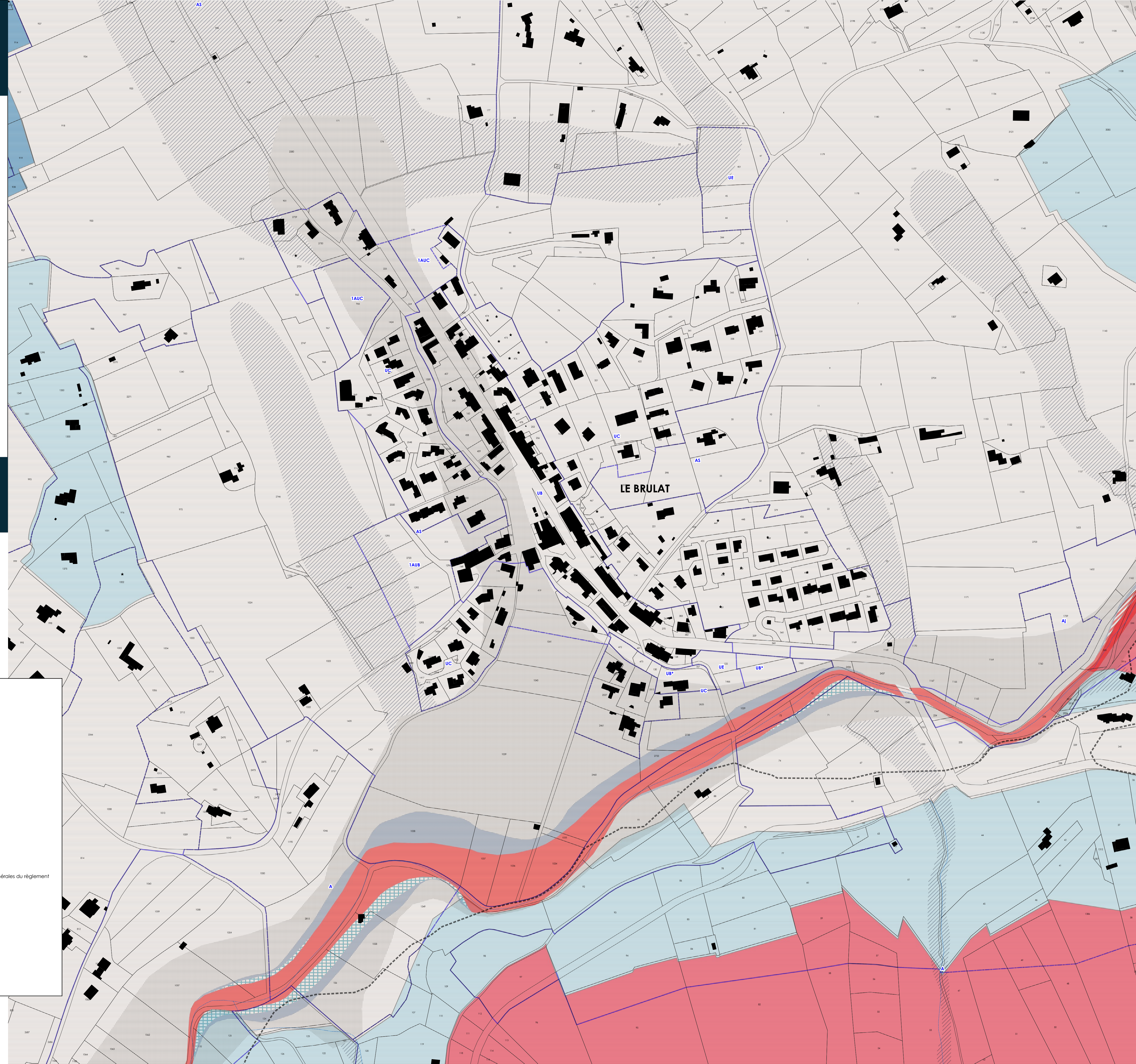
DOSSIER D'APPROBATION
Zoom sur le hameau du BRULAT

Cartes des risques et contraintes

PLU approuvé par délibération du
Conseil Municipal en date du :
24-07-2023

Echelle 1/2000

VERDI designer de territoires



Légende

- Division du territoire par zones (se reporter au plan de zonage - vue d'ensemble et zooms sur les hameaux)
- Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI)**
 - R1
 - R2
 - B1
 - B2
 - ZBH

Se reporter aux annexes du PLU
- Plan de prévention du risque incendie (PPRIF)**
 - En1
 - En2
 - En3
 - NCR
 - R

Se reporter aux annexes du PLU
- Secteurs concernés par des ruissellements - article R151-34 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
- Secteurs soumis à un risque mouvement de terrains - PPRn - article R151-34 du CU - se reporter aux annexes du PLU et aux dispositions générales du règlement
- Aléas retrait-gonflement des argiles**
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
- Autoroute
- Secteurs exposés aux nuisances sonores liées aux voies d'infrastructures terrestres bruyantes
- Principaux cours d'eau
- Canalisation de gaz (G3) - se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique
- Servitude d'utilité publique liée à la présence des canalisations de gaz (se reporter aux annexes du PLU)
- Ligne Haute Tension

Il est précisé que la délimitation des secteurs concernés par un risque mouvement de terrain (carte R111-3) est issue des données du Géoportail de l'Urbanisme (servitude d'utilité publique)



DOSSIER D'APPROBATION
Zoom sur le hameau du VILLAGE

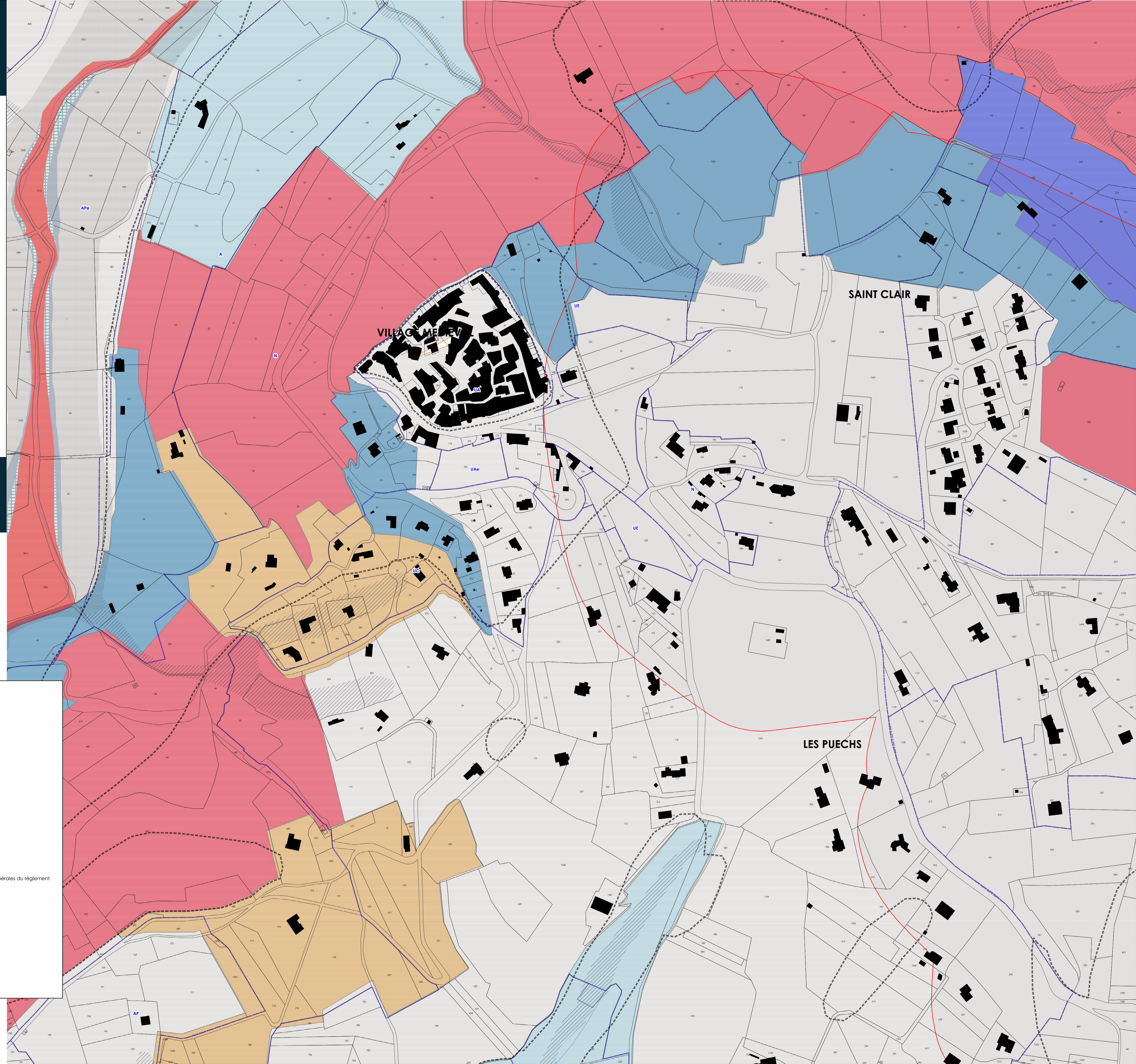
Cartes des risques et contraintes



PLU approuvé par délibération du
Conseil Municipal en date du :
24-07-2023

Echelle 1/2000

VERDI Designer de territoires



Légende

- Division du territoire par zones (se reporter au plan de zonage - vue d'ensemble et zooms sur les hameaux)
- Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI)**
 - R1
 - R2
 - B1
 - B2
 - ZBH

Se reporter aux annexes du PLU
- Plan de prévention du risque incendie (PPRIF)**
 - En1
 - En'1
 - En2
 - En3
 - NCR
 - R

Se reporter aux annexes du PLU
- Secteurs concernés par des ruissellements - article R151-34 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
- Secteurs soumis à un risque mouvement de terrains - PPRn - article R151-34 du CU - se reporter aux annexes du PLU et aux dispositions générales du règlement
- Aléas retrait-gonflement des argiles**
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
- Autoroute
- Secteurs exposés aux nuisances sonores liées aux voies d'infrastructures terrestres bruyantes
- Principaux cours d'eau
- Canalisation de gaz (G3) - se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique
- Servitude d'utilité publique liée à la présence des canalisations de gaz (se reporter aux annexes du PLU)
- Ligne Haute Tension

Il est précisé que la délimitation des secteurs concernés par un risque mouvement de terrain (carte R111-3) est issue des données du Géoportail de l'Urbanisme (servitude d'utilité publique)



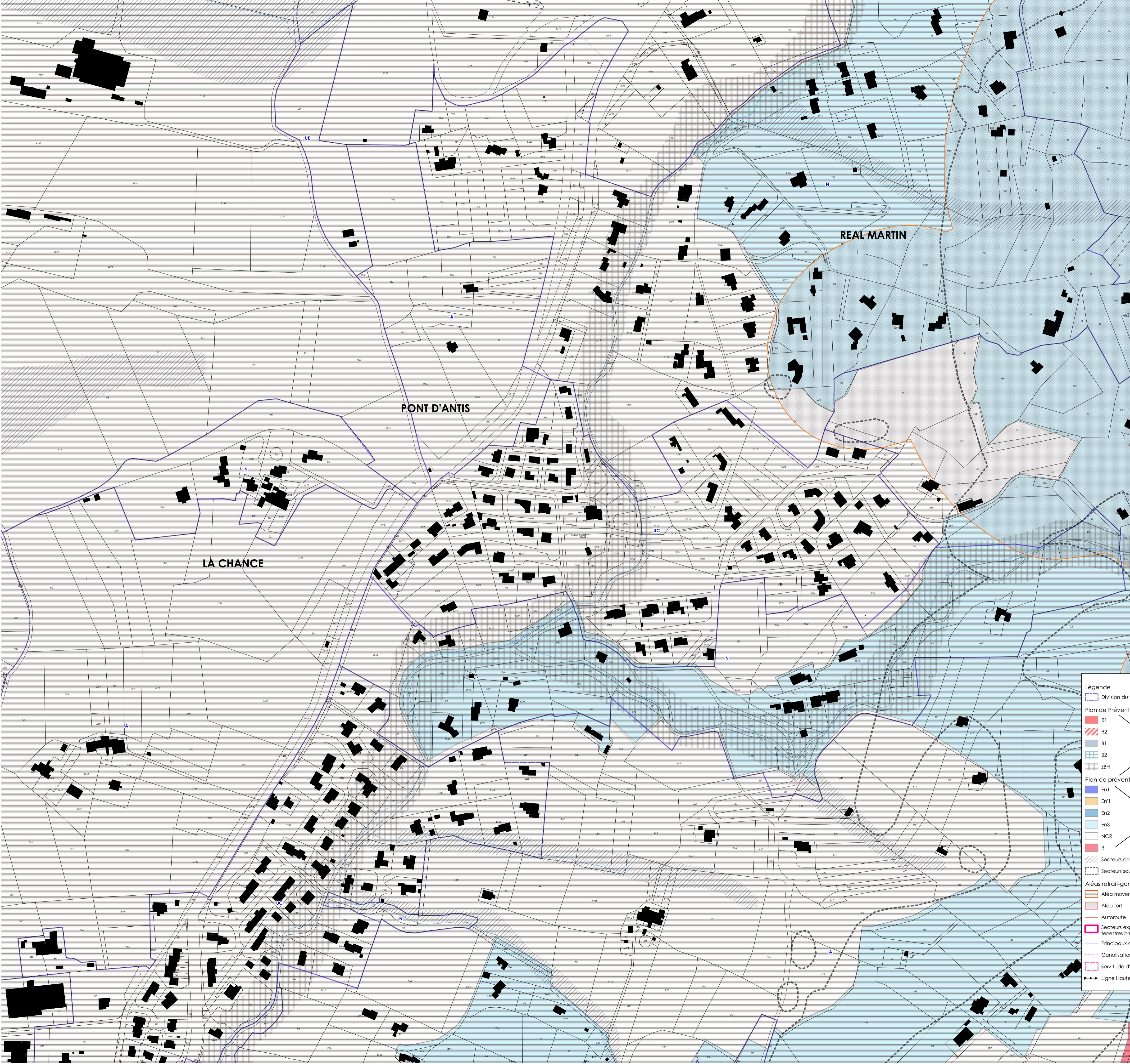
DOSSIER D'APPROBATION
Zoom sur le hameau du PONT D'ANTIS

Cartes des risques et contraintes

PLU approuvé par délibération du
Conseil Municipal en date du :
24-07-2023

Echelle 1/2000

VERDI designer de territoires



Légende	
	Division du territoire par zones (se reporter au plan de zonage - vue d'ensemble et zooms sur les hameaux)
Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI)	
	R1
	R2
	B1
	B2
	ZB4
Plan de prévention du risque incendie (PPRIF)	
	En1
	En1
	En2
	En3
	NCR
	R
	Secteurs concernés par des ruissellement - article R151-34 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
	Secteurs soumis à un risque mouvement de terrains - PPRn - article R151-34 du CU - se reporter aux annexes du PLU et aux dispositions générales du règlement
Aléas retrait-gonflement des argiles	
	Aléa moyen
	Aléa fort
	Autoroute
	Secteurs exposés aux nuisances sonores liées aux voies d'infrastructures terrestres bruyantes
	Principaux cours d'eau
	Canalisation de gaz (G3) - se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique
	Servitude d'utilité publique liée à la présence des canalisations de gaz (se reporter aux annexes du PLU)
	Ligne Haute Tension

Il est précisé que la délimitation des secteurs concernés par un risque mouvement de terrain (carte R111-3) est issue des données du Géoportail de l'Urbanisme (servitude d'utilité publique)



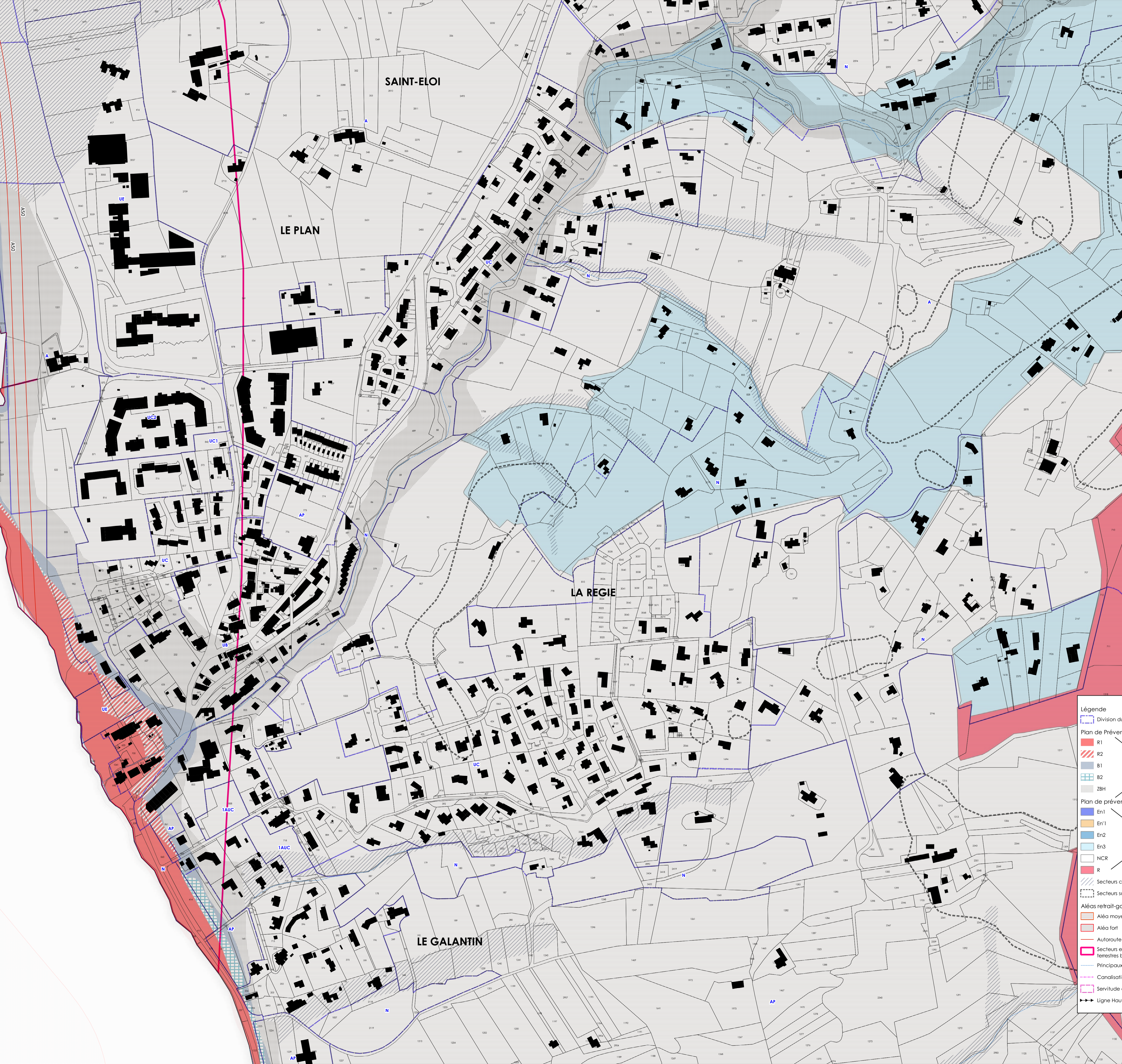
DOSSIER D'APPROBATION
Zoom sur le hameau du PLAN

Cartes des risques et contraintes

PLU approuvé par délibération du
Conseil Municipal en date du :
24-07-2023

Echelle 1/2500

VERDI Design de territoires



Légende	
	Division du territoire par zones (se reporter au plan de zonage - vue d'ensemble et zooms sur les hameaux)
Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI)	
	R1
	R2
	B1
	B2
	ZBH
Plan de prévention du risque incendie (PPRIF)	
	En1
	En2
	En3
	NCR
	R
	Secteurs concernés par des ruissèlements - article R151-34 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
	Secteurs soumis à un risque mouvement de terrains - PPRn - article R151-34 du CU - se reporter aux annexes du PLU et aux dispositions générales du règlement
Aléas retrait-gonflement des argiles	
	Aléa moyen
	Aléa fort
	Autoroute
	Secteurs exposés aux nuisances sonores liées aux voies d'infrastructures terrestres bruyantes
	Principaux cours d'eau
	Canalisation de gaz (G3) - se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique
	Servitude d'utilité publique liée à la présence des canalisations de gaz (se reporter aux annexes du PLU)
	Ligne Haute Tension

Il est précisé que la délimitation des secteurs concernés par un risque mouvement de terrain (carte R111-3) est issue des données du Géoportail de l'Urbanisme (servitude d'utilité publique)